

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉSERVATION CYCLE 1
(mercredis et vacances scolaires)**

Mercredis Cycle 1:

Mercredi 04 septembre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 11 septembre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 18 septembre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 25 septembre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 02 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 09 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 16 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Merci de cocher les cases correspondantes.

* Pour le choix du repas avec ou sans viande, merci de consulter les menus disponibles sur

Vacances de Toussaint:

lundi 21 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mardi 22 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 23 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Jeudi 25 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Vendredi 26 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Lundi 28 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mardi 29 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Mercredi 30 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Jeudi 31 octobre 2024

matin	après-midi	journée	repas	
			avec viande	
			sans viande	

Ce formulaire de demande ne vaut pas réservation.

Vous recevrez un courriel du Pôle Enfance Jeunesse pour vous communiquer le traitement positif ou négatif de votre demande, en fonction des places disponibles.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'annulation de mes réservations.

Le :

Signature :

Reçu le :

Observations :

Réponse :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION